

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 39

Artikel: De la sauvagerie internationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à cette démarche ; aussitôt rétabli, il pria M. Rouher de remercier Sa Majesté.

— Je compte bien, lui dit-il, prouver au gouvernement que je vais mieux.

Et sa rentrée fut signalée ce jour-là par un des discours les plus éloquents dont se souvienne la gauche.

Le barreau rapporte à Jules Favre plus de cent mille francs par an, et la politique plus de cent mille... ennemis par session.

Certes, tout n'est pas rose dans le camp formidable de la démocratie française, et les adversaires les plus acharnés du représentant de Lyon ne sont pas au banc des commissaires du gouvernement.

Jules Favre commence, dit-on, à se dégoûter de ces luttes, de ces jalousies, de ce fiel républicain versé dans la coupe par des frères et amis de la grande famille du suffrage universel.

— Que ferais-tu de ta république cette fois, si tu l'avais ? lui demandait un camarade d'enfance, conservateur endurci.

— Franchement, mon cher, répondit Jules Favre en souriant, si la république revenait, je crois que... je me sauverais !

L'esprit n'est d'aucun parti. »

Lorsque la république a été proclamée, Jules Favre ne s'est point sauvé ; au contraire, il est resté pour la sauver.

De la sauvagerie internationale.

Ce qui distingue un sauvage d'un civilisé c'est que le premier casse la tête à son semblable quand il l'outrage, tandis que le second le défère aux tribunaux.

Ce qui distingue un peuple sauvage d'un peuple civilisé, c'est que l'un massacre ses ennemis avec des haches et des massues, et que l'autre les extermine avec des mitrailleuses et des canons se chargeant par la culasse.

Il y a donc cet abîme incompréhensible entre un individu et un peuple civilisés, que le premier trouve *l'arbitrage* admirable et que le second le trouve *honteux*.

Or, le premier étant un civilisé, et le second se composant de plusieurs millions civilisés, il s'en suit que ce qui est un axiome pour un cerveau pensant est une niaiserie pour plusieurs millions des mêmes cerveaux.

Voilà où en est la logique humaine au dix-neuvième siècle.

Voilà l'énormité morale qui nous vaut l'atroce boucherie dont frémit à cette heure le monde civilisé.

Deux puissantes nations sont en train de s'entre-dévorer dans un duel formidable, et les mêmes témoins qui arrêteraient au premier sang deux adversaires sur le terrain, ne songent pas à intervenir quand deux nations saignent de toutes leurs veines.

Et parmi les citoyens de ces deux grands peuples, aucune des voix que l'Europe écoute ne fait entendre la parole libérative *d'arbitrage international*, ni au-delà ni en deça du Rhin.

Comme si les mains frémissantes qui agitent des glaives pouvaient écrire des traités de paix ? Comme si l'on pouvait signer des contrats durables sur des piles de cadavres et les pieds dans le sang humain ?

Non, les peuples ne peuvent pas plus que les individus, être juges dans leur propre cause et *se rendre justice à eux-mêmes*.

Le tribunal des peuples est aussi urgent que le tribunal des communes, des cantons, des provinces et des nations.

Pourquoi la jeune république n'a-t-elle pas illuminé son berceau de cette sainte clarté du monde à venir ? Pourquoi la France libre du joug impérial, n'a-t-elle pas ajouté au généreux mot de *paix* le mot plus grand encore de *justice internationale*, de *tribunal humanitaire* ?

Quelle gloire pour le premier gouvernement, pour la première assemblée politique, pour la première nation qui proclamera ce principe sauveur, et qui en demandera l'application immédiate, en jurant de s'y soumettre ?

Que toute la presse libérale de l'Europe jette sans relâche cette idée féconde dans le public ; qu'elle la proclame tous les jours avec une nouvelle insistance, et que des villes aux hameaux on puisse entendre ce salutaire avertissement :

Hors de l'arbitrage international, ruine et malheur pour tous les peuples. (Messager.)

De l'hydroscopie, ou art de découvrir les sources.

Les travaux qu'exige la création de fontaines coulantes ou l'établissement de puits et de pompes sont ordinairement fort coûteux, et, hormis un petit nombre de positions, où l'existence d'eaux souterraines à une profondeur déterminée est bien connue, on ignore le plus souvent le régime de ces eaux, en sorte que l'on est forcé pour leur recherche de procéder par tâtonnement, ce qui expose à faire bien des dépenses inutiles.

Il serait donc précieux de posséder un moyen de connaître ou au moins de présumer l'emplacement et le cours des sources avant de se mettre en frais.

L'hydroscopie, ou recherche des sources à l'aide de la baguette divinatoire, a été pratiquée de temps immémorial et presque en tout pays, le plus ordinairement par des gens ignorants qui prennent le nom de *sourciers*. Beaucoup de gens éclairés considèrent comme un pur charlatanisme cette prétention d'indiquer des eaux souterraines dont rien à la surface ne ferait connaître l'existence. Nous croyons cependant que cet art repose sur des faits positifs.

Bien souvent les croyances populaires, que les savants sont enclins à juger indignes d'un examen sérieux, renferment un certain fonds de vérité qu'il est utile de chercher et de mettre en lumière. L'hydroscopie en est un exemple. Cherchons à la débarrasser du caractère mystérieux, magique qu'on lui a donné, à la dégager du fatras de fables dont on l'a couverte, pour la faire rentrer dans le domaine des sciences expérimentales, auquel elle appartient.

Deux faits naturels sont à la base :